



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la *Loi sur les compagnies* (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

RÉFÉRER – à propos de tout et de rien

Référencer est un mot courant, aussi bien chez les membres des professions libérales que chez les citoyens ordinaires. Ce verbe, bel et bien français, ne s'emploie cependant qu'avec la particule « en » ou à la forme pronominale. Ainsi, on dira correctement :

- J'en réfère au président, c'est-à-dire j'en appelle à lui pour qu'il décide;
- Je me réfère au dictionnaire, à la loi, au sens de je recours au dictionnaire, je me reporte à la loi. VOILÀ!



Tous les emplois suivants sont fautifs :

Une avocate termine sa plaidoirie : « Je vous réfère », Monsieur le juge, à tel jugement au lieu de « Je vous renvoie à ».

Un auteur indique que le chiffre « réfère » à la note en bas de page au lieu de « renvoie ».

La ministre déclare qu'elle « réfère » la question à une commission au lieu de « renvoie ».

Vous dites : « Je réfère à » un autre entretien au lieu de « Je parle de, je fais allusion à ».

Un médecin informe son patient qu'il va « le référer à » un spécialiste au lieu de « l'adresser à, le confier à, le diriger vers ».

Une association promet une récompense pour chaque nouveau membre « référé » au lieu de « recruté ».

Un propriétaire parle de sa maison qui réfère à l'histoire au lieu de « qui évoque, rappelle, fait penser à ».

Une cliente explique qu'elle « réfère » l'affaire à son avocat au lieu de « confie ».

Un ami trouve un expert qu'il vous « réfère » dans cette cause au lieu de « recommande ».

Un salarié répond : « Je dois référer à » mon chef de service au lieu de « Je dois consulter ».

Une journaliste rapporte qu'on « a référé à » leur dispute au lieu de « qu'on a fait mention de ».

Un représentant décide de « référer » le grief à l'arbitrage au lieu de « déférer ».

Un chef de service dit qu'il « réfère » la plainte au directeur au lieu de « transmet ».

Voir :

FOREST, Constance et Denise BOUDREAU. *Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes*

D'APOLLONIA, François. *Le petit dictionnaire des québécoisismes*

DAGENAIS, Gérard. *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*

DUBUC, Robert. *En français dans le texte*

FOREST, Jean. *Le grand glossaire des anglicismes du Québec*

LAURIN, Jacques. *Le bon mot*

MENEY, Lionel. *Dictionnaire québécois-français*

ROUX, Paul. *Lexique des difficultés du français dans les médias*

VILLERS, Marie-Éva. *MULTI dictionnaire de la langue française*

OQLF. *Banque de dépannage linguistique et Le grand dictionnaire terminologique*

Mai 2017